

## **Groupe de travail national sur mutualisation SD -ONEMA-ONCFS**

MEEDDAT, mercredi 17 juin 2009, 9h30-13 h

**Délégation CGT (Francis Combrouze, Vincent Vauclin),  
Délégation SNAPE ONEMA (Philippe Vachet, Daniel Reininger),  
Délégation SNE-FSU (Jean-Marc Marsollier, Laurent Retière, Rémy Arseno),**

**Les 4 autres OS,**

DGALN, DEB, les DG ONEMA et ONCFS, ministères chargés de l'agriculture, de l'intérieur et de la gendarmerie.

### **1/ Introduction du DGALN, président du groupe de travail**

Le sujet = mise en œuvre du service public adossé aux missions de police de la nature et de l'eau. Rappel des revendications intersyndicales et des motions de fin avril et début mai, et des réponses données par le courrier du SG MEEDDAT du 13 mai 2009.

### **2/ Retour sur les revendications définies depuis le 20 avril en intersyndicale**

Intervention de F. Combrouze (CGT) suivi des autres OS, reprenant les points de revendication et demandant des avancées précises et des engagements :

1. Les préfets en sont restés à la circulaire interministérielle du 25 février 2009, pour preuve deux exemples « d'invitation appuyée » (03, 77) de SD ONEMA à rallier des locaux administratifs. Le courrier de la DRH MEEDDAT du 13/05 est donc inconnu hors du MEEDDAT (c'est vérifié sur le champ auprès du représentant du ministère de l'intérieur).

**Il faut donc un courrier d'instructions aux préfets expliquant clairement :** pas de fusion, ni service unique des SD des 2 EP, pas de localisation *a priori* de ces SD, quand ils n'y sont pas déjà, dans les cités administratives, et maintien complet de l'autorité fonctionnelle et hiérarchique des établissements.

*Réponse DGALN : d'accord. Circulaire à faire signer par les 3 SG des ministères, incluant ces avancées, et pour fixer la conduite du chantier.*

2. Avoir un **bilan très précis des effectifs actuels et des plans de recrutement triennaux (2009-2011) pour remplir les missions environnement :** il faut des recrutements pluriannuels. Ce principe proposé par la CGT a été accepté au CTPM du 28 mai 2009. Concerne les actuelles DIREN et DREAL, les futures DDT, l'ONEMA, l'ONCFS, les Agences de l'eau. Le courrier du 13 mai ne donne qu'un faible effectif (144 ATE et 73 TE), avec des ambiguïtés.

Quels moyens au bureau des concours du ministère, quel calendrier ? Où en sont les 500 postes nécessaires pour appliquer la directive Natura 2000 (rapport de l'inspection générale de l'environnement de 2007) ?

*Administration :*

- *Dans tous les EP : non remplacement d'un départ en retraite sur deux.*
- *ONEMA : hypothèse 55 départs à la retraite, soit 27 postes perdus compte tenu de 32 postes grenelles attribués. Solde : + 5 ETP sur 2009-2011, plafond de 905 ETP, recrutements de 56 ATE et 26 TE.*
- *ONCFS : 85 recrutements ATE (dont 23 PACTE à l'outre-mer) et 42 TE, plafond de 1760 ETP à la fin 2011.*
- *AE : + 28 Grenelle - 56 mutualisation avec ONEMA - les 50% de départs retraites = plafond actuel... jusqu'en 2011.*

**Ces ajustements sont jugés ridicules par les OS, au vu des missions DCE, Grenelle...etc.** Et pour les parcs nationaux existants et à créer, le compte n'y est pas non plus. Comme toile de fond, un audit confié par le ministère au Boston Consulting Group chiffre à 600 000 le nombre d'emplois environnementaux à attendre de l'application des lois Grenelle (contre 500 000 auparavant) et, détail piquant, précise le besoin de recrutements publics pour effectuer les contrôles...

*DGALN et ONCFS disent avoir obtenu une rallonge de 4 millions d'euros du budget annuel ONCFS et espèrent plus.* Les OS remarquent que cela ne constitue qu'un redéploiement très partiel des 15 millions du budget de l'État économisés à la création de l'Onema (puisque l'Onema est financé par les redevances eau).

*Le DGALN accepte de faire un bilan complet sur les effectifs « eau et nature », établissements publics et État, le 9 juillet, en second point de la réunion sur les Agences et l'ONEMA. Et reconnaît que le chiffrage des besoins Natura 2000 ne doit pas être oublié.*

*L'administration précise sur le calendrier 2009 :*

*- concours ATE 2009 (annoncé par courrier 13/05/09) : inscriptions fin 08/2009, écrit octobre, oral 01/2010 et recrutement 03/2010.*

*- concours TE : pas de calendrier connu (bien qu'annoncé en fin d'année par le courrier du 13/05/09).*

3. Faire une **étude d'impact très précise** en nombre de postes et en moyens de « l'expérimentation de mutualisation » dans les 13 départements données en séance : - Aube (10), Charente (16), Gironde (33), Indre et Loire (37), Isère (38), Loire Atlantique (44), Morbihan (56), Nièvre (58), Puy de Dôme (63), Pyrénées Orientales (66), Seine Maritime (76), Tarn (81), Vosges (88).

#### **4. Amélioration du statut des contractuels des agences et extension à l'Onema et à l'ONCFS**

Rappel que la rédaction de ce point 3 du courrier du 13 mai 2009 était en retrait vis à vis de l'engagement de Nelly Ollin, qui parlait d'amélioration du statut. La sortie des nouveaux statuts a été annoncée pour fin 2009, elle l'est maintenant pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2010. La première réunion de négociations aura lieu le 24 juin 2009 sur le sujet.

A-t-on prévu l'enveloppe financière pour cette amélioration des statuts, chiffrée à 2 millions d'euros par an pour 400 contractuels par la DGALN (150 Onema, 250 ONCFS) ?

*Le DGALN répond qu'une rallonge budgétaire existera bien à l'ONCFS et qu'à l'ONEMA cela ne posera pas problème. Il s'agit bien d'améliorer la situation des contractuels ONEMA et ONCFS, sur la base d'un statut amélioré des agences de l'eau sur les points qui font problème. C'est l'engagement pris par le SG et le DGALN au CTPM du 28 mai.*

*NDLR : bien que non évoqué en séance, quid des personnels des PN, du conservatoire, des AAMP... ?*

**5. Retard de gestion des ATE et TE** : résorption promise pour début 2010.

**6. Revalorisation des ATE et TE** pour tenir compte des missions effectives : pas de réponse nette pour l'instant, en dehors du renvoi à la réunion du 1er juillet 2009. Question compliquée par le contexte de fusion des corps en cours dans la fonction publique. Le DGALN accepte que les points d'amélioration soient bien à l'ordre du jour de la réunion ATE et TE du 1er juillet, et pas seulement les points de gestion.

*Réponse complémentaire du DGALN sur les points 4 à 6 : j'assume l'ouverture de ces chantiers, mais ne suis pas pilote de tout (NDLR : un euphémisme).*

7. Le marché public des **vêtements de service** est rappelé, comme étant catastrophique vu le montant du marché (3 millions d'euros dépensé pour un résultat inacceptable). Les personnels de terrain renvoi des lots de vêtements au MEEDDAT pour exprimer leur mécontentement.

*L'administration mentionne qu'un courrier est prêt à partir, qui relance le chantier.*

### **3/ Exposé de B. Grebot sur le projet de mutualisation**

Le PowerPoint a été transmis aux OS (joint à ce CR), il n'est pas repris ici. Partie ONCFS, commentée par son DG et partie Onema, bien équilibrée, exposée par A. Delaunay.

Suivent les principales remarques faites par les OS en séance sur cet exposé.

Bien que répété à l'envi dans le cahier des charges, "renforcer l'efficacité" des polices n'est pas le vrai objectif dans le cas présent car les moyens ne seront pas augmentés. On voit bien que c'est la mise en commun de moyens, notamment des locaux, qui est la vraie motivation.

*Administration DGALN : il faut pouvoir justifier que les moyens actuels sont employés au mieux, les locaux en particulier. Reconnaît que le siège des DDEA et DDT ne seront pas l'emplacement optimal dans beaucoup de cas. Cite aussi les véhicules, parmi les moyens à mutualiser, ce qui n'est pas écrit dans le cahier des charges...*

OS : on n'a pas attendu la RGPP pour choisir des implantations rationnelles. Il faudrait commencer par démontrer les vraies origines des mauvais résultats de la police de l'eau (groupes de pression efficacement relayés) au lieu de cibler les moyens. Et il est anormal que la charge de la preuve (du caractère « rationnel » de notre organisation, de nos moyens...) nous incombe.

*NDLR : cet argument de la charge de la preuve est central. Depuis le début du discours sur « l'efficacité » de la police et du besoin de « rationaliser », c'est à dire économiser les moyens, l'administration fait silence sur les déterminants de cette efficacité. De leur côté, les OS rappellent que s'il faut changer l'organisation, les moyens...etc, il faut d'abord bien définir les points bloquant l'efficacité. Nous savons que les problèmes sont d'abord des manques de moyens (humains) dans les services, alliés à des pressions contraires à la défense de l'environnement. Or il est logique que ceux qui demandent de « réformer » aient la charge de la preuve de ce qu'ils avancent, c'est à dire l'obligation de démontrer ce qui ne va pas dans l'application de la police de l'eau (et de la nature), et pourquoi cela ne va pas.*

A la présentation de l'ONCFS, mettant en évidence que les DiR ont un rôle de police administrative (PA), il est souligné par les OS que c'est le cas aussi des DiR ONEMA. Ce qui est admis ensuite par la DG. Donc le projet de convention doit les inclure, et ne pas faire comme si toute la PA était faite en SD.

Un exemple est cité par les OS, où en 2008, 3% de l'activité d'un SD Onema a été conjointe avec ONCFS, en faisant l'exercice le mieux possible : à un tel niveau, la collaboration peut se faire sans besoin de locaux communs. L'administration insistant sur le rapprochement à trois et non à deux (avec l'actuel service de police de l'eau (SPE) de la DDA ou DDEA), il est répondu par les OS que de bonnes collaborations entre SD Onema et SPE existent aussi sans partage de locaux.

Les OS demandent de vérifier si le projet de convention tripartite est couvert par l'arrêté de décembre 2007 relatif aux conventions ONEMA/État, ou s'il faut un nouvel arrêté ? Après débat, l'administration accepte de vérifier ceci par une étude juridique.

La définition du plan de contrôle interservices est présentée en séance comme une déclinaison des priorités environnementales définie par la DREAL (fusion DRIRE, DRE et DIREN), alors que dans le projet de convention, on parle de plans d'action stratégique des départements dont l'élaboration est à la discrétion des préfets. Incohérence notable.

Un des points faibles majeurs du dispositif, c'est que les futures DDT auront, à cause de leur pilotage interministériel en direct, une feuille de route qui risque de compromettre le mode « d'expérimentation » proposé. En effet, la création des DDT (interministérielles) raccourcit la ligne hiérarchique avec le ministère de l'intérieur et court-circuite les DREAL. On aura moins de prise sur les services traitant d'environnement dans ces DDT. Le risque de « caporalisation » est encore accru, et cela fausse les conditions de « l'expérimentation » proposée. Comme il a été dit en séance, "on habille des incohérences internes de l'État en habillant la RGPP, qui elle-même est habillée de faux Grenelle".

Il est mentionné au passage par les OS que la « note sur les éléments de langage » diffusée par le service communication de la DG Onema à ses agents participant à la journée de terrain Onema-ONCFS du 14 juin dernier demandait de ne pas parler de la RGPP en cas d'interview par les médias.

*Réponse de l'administration : oui, la donne change avec les DDT, c'est vrai que la communication interne ONEMA pour la journée de communication du 14 juin conseillait de ne pas évoquer la RGPP...*

Il est noté aussi que l'écart culturel entre les SD des deux EP sera un obstacle. Les représentants OS de l'ONEMA mettent en avant qu'ils ne feront que des missions communes d'intérêt général (et environnemental).

Les problèmes actuels de formation à l'ONEMA ou à l'ONCFS (formations prioritaires et annulation de stages) sont évoqués et pointés comme des obstacles à cette fameuse « efficacité » que prétend rechercher le projet de « mutualisation des effectifs ».

#### **4/ Suite du processus (DGALN)**

Séminaire de lancement de l'expérimentation pour les chefs de SD, leurs DiR et les DDEA concernés le 3 juillet. Prochain GTN fin 2009, le suivant mi 2010.

---

## **Restons MOBILISÉS !**

**Maintenons la pression intersyndicale pour que les engagements signifiés lors de cette réunion soient écrits.**

**ATE et TE : on est loin du compte ! La réunion du 1er juillet 2009 doit concrétiser de vraies avancées... Et pas nous endormir...**

**Contractuels ITA : la négociation débute le 24 juin... Il était temps. On veut des résultats et vite. Quand le ministre veut aller vite, il peut...**

**Des effectifs supplémentaires dans toutes les catégories, voici la réponse à la RGPP bidon...**

La porte s'entrouvre un peu sur les écarts entre les besoins et les actes. Il faut l'ouvrir en grand le 9 juillet (réunion sur la mutualisation agences-Onema) après les engagements du DGALN le 28 mai au CTPM et ceux du 17 juin à ce groupe. Ils voulaient parler de « mutualisation » et de « redéploiements » : il faut qu'ils entendent missions et moyens, compétences professionnelles, effectifs suffisants.

---

**Nous ne seront pas des petits soldats aux ordres de la RGPP !**

---